



Commune de Paudex
Municipalité et Conseil communal

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 27 juin 2016, le Conseil communal a adopté le :

Préavis municipal n° 05 - 2016

Comptes et gestion 2015

Excédent des revenus = fr. 48'778.73.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. La gestion et les comptes ne peuvent pas faire l'objet d'un référendum (art. 107, al 2, LEDP).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale


Serge Reichen




Ariane Bonard

Paudex, le 28 juin 2016/AB